



CHARTRE D'UTILISATION DE LA RAINOTHÈQUE

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardinier·ère·s amateures. Aucun échange commercial n'est possible.
- Peuvent être déposées des graines de fleurs, de légumes, d'aromatiques, dont la provenance est connue afin d'éviter des graines qui se seraient hybridées.
- Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais chimique.
- Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans l'enveloppe papier fournie par la bibliothèque, sur laquelle seront obligatoirement notés le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte.
- Il est possible de donner des graines issues de surplus de sachets AB (Agriculture Biologique) achetés dans le commerce.
- Aucune graine « F1 » n'est admise dans la grainothèque.
- La biodiversité est favorisée en plantant des espèces adaptées à notre région, de préférence locales et si possible des variétés anciennes et rustiques.
- Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles, etc.), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées, une semaine dans le congélateur avant de les ensacher, afin d'éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur.
- La grainothèque n'est pas ouverte aux graines de plantes invasives et envahissantes.
- La grainothèque est un service offert par la Bibliothèque municipale de Vevey qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisatrices.

